

Orientations 2016-2017

Document pour l'exécutif de l'AEP 2016-2017

Rédaction : Exécutif 2015-2016

Version : 17 avril 2016

Pour adoption : 21 avril 2016



Sommaire

| | |
|---|---|
| Sommaire | 2 |
| 1. Orientations générales | 4 |
| 1.1. Révision des règlements généraux | 4 |
| 1.2. Amélioration de la mémoire institutionnelle et archivage | 4 |
| 1.3. Consultation des membres | 4 |
| 1.1. Mettre à jour le fonctionnement des finances de l'AEP..... | 4 |
| 1.2. Améliorer le système de demande de commandites à l'éducation et à l'interne | 4 |
| 1.3. Mettre à Jour le fonctionnement de la cotisation du FAIE ainsi que celui de la | |
| cotisation des étudiants..... | 5 |
| 1.4. Suivi des contrats et relations avec les partenaires..... | 5 |
| 2. Orientations à l'éducation..... | 6 |
| 2.1. Conditions d'études des étudiants atypiques..... | 6 |
| 2.2. Flexibilité des études | 6 |
| 2.3. Chargés de TP/TD | 6 |
| 2.4. Langue | 6 |
| 2.5. Suivi des orientations passées | 6 |
| 3. Orientations à l'interne | 7 |
| 3.1. Régulariser l'AEP avec son permis d'alcool..... | 7 |
| 3.2. Organiser le suivi des mandats des comités..... | 7 |
| 3.3. Valoriser la vie étudiante..... | 7 |
| 3.4. Établir une nouvelle entente des formats des évènements..... | 7 |
| 3.5. Uniformiser l'utilisation du permis d'alcool..... | 8 |
| 4. Orientations à l'externe..... | 9 |
| 4.1. Rayonnement des affaires externes | 9 |
| 4.1.1.....Promotion de l'externe à l'interne | |
| 9 | |
| 4.1.1..... Loi sur les ingénieurs | |
| 9 | |
| 4.2. Poursuite des représentations | 9 |
| 4.2.1. CRÉIQ | 9 |

| | |
|---|-----|
| 4.2.2..... | UEQ |
| 10 | |
| 4.3. Étudiants Internationaux | 10 |
| 4.3.1.Assurance Santé et Hospitalisation des Étudiants Étrangers (ASHEE) | |
| 10 | |
| 5. Orientations Services 2016-2017 | 11 |
| 5.1. Travailler à l'amélioration de la visibilité du CGA | 11 |
| 5.2. Communiquer efficacement dans le domaine alimentaire..... | 11 |
| 5.3. Créer une régie aux services alimentaires dans le but d'orienter la gestion du contrat | 11 |
| 5.4. Assurer un leadership sur la désignation Campus Équitable | 11 |
| 6. Orientations au développement durable | 12 |
| 6.1. Mieux encadrer la démarche de développement durable de l'AEP | 12 |
| 6.2. Réduction de l'empreinte écologique de l'AEP..... | 12 |
| 6.3. Coordination en matière de développement durable à l'externe..... | 12 |
| 6.4. Bien-être des étudiants..... | 13 |
| 7. Orientations aux communications | 14 |
| 7.1. Coordination des communications de l'AEP | 14 |
| 1. 7.1.1.Communication entre les comités | |
| 14 | |
| 2. 7.1.2.Uniformiser les publications de l'AEP | |
| 14 | |
| 7.2. Faire connaître le travail de l'AEP | 14 |
| 7.3. Développer des canaux de communications pour mieux entendre les étudiants | |
| 14 | |
| 7.4. Développer des liens avec le Service des communications de Polytechnique | |
| 14 | |

1. Orientations générales

1.1. Révision des règlements généraux

La version des règlements généraux actuelle date de maintenant plusieurs années. L'AEP devrait donc continuer les démarches entamées afin de s'assurer que ses règlements généraux permettent de réaliser sa mission de façon efficace, en revoyant les structures déjà établies de l'AEP.

1.2. Amélioration de la mémoire institutionnelle et archivage

L'AEP devrait continuer à établir des processus afin d'améliorer sa mémoire institutionnelle. Les exécutants changeants à chaque année, de nombreuses informations se perdent lors des passations et il est parfois difficile de contacter d'anciens exécutants pour avoir des informations concernant un dossier en particulier. De plus, il serait pertinent d'archiver adéquatement les documents numériques et papiers ainsi que de numériser les archives papier.

1.3. Consultation des membres

Afin que les décisions de l'AEP reflètent mieux les opinions des membres de l'association, l'AEP devrait mettre en place des mécanismes d'information et de consultation efficaces. En effet, afin de permettre aux membres de se prononcer sur des enjeux, il faut leur donner les informations nécessaires à leur compréhension puis les consulter. Ceci permettrait à l'exécutif ainsi qu'au CA de représenter mieux les étudiants.

1.1. Mettre à jour le fonctionnement des finances de l'AEP

Il serait intéressant de revoir l'ensemble des pratiques que font les comités, les employés permanents et les membres de l'exécutif, plus précisément le trésorier, dans le secteur des finances de l'AEP en vue de les améliorer. Dans les quinze dernières années, le chiffre d'affaire de l'AEP a doublé alors que certaines de nos pratiques n'ont pas suivi cette croissance et donc plus de travail et d'irrégularités sont présentes dans nos tâches quotidiennes. L'objectif est d'arriver à une simplification des méthodes et à une plus grande autonomie des différents acteurs. De plus, il serait pertinent de revoir les tâches de la commis comptable et d'en affecter certaines à l'attaché à l'exécutif.

1.2. Améliorer le système de demande de commandites à l'éducation et à l'interne

Le fonctionnement actuel des commandites à l'éducation et à l'interne, ne permet pas une gestion optimale pour le trésorier de l'AEP. Les demandes sont faites en tout temps et sous toutes sortes de formats. Il serait nécessaire de réaliser un format unique permettant d'obtenir toute l'information nécessaire. De plus plusieurs dates limites

devront être fixées par session pour permettre au trésorier de traiter toutes les demandes d'un seul coup.

1.3. Mettre à Jour le fonctionnement de la cotisation du FAIE ainsi que celui de la cotisation des étudiants

Le Fond d'Appui aux Initiatives Étudiantes (FAIE) augmente de manière exponentielle durant les dernières années. Les projets soumis par les étudiants ne suffisent pas pour utiliser la totalité de l'argent accordé par année. Il serait pertinent de revoir la pertinence du montant de 10 \$ par session payé par les étudiants. De plus, le montant de la cotisation de l'AEP est identique depuis 1992. Celui-ci pourrait être modifié si besoin est au détriment du montant du FAIE.

1.4. Suivi des contrats et relations avec les partenaires

L'AEP signe de nombreux contrats au cours des années dont le suivi n'est pas optimal. L'exécutif devra s'assurer de garder à jour le dossier de contrats avec les dates d'expirations. De plus, il est très important de suivre les contrats pour assurer des relations optimales avec les partenaires de l'AEP.

2. Orientations à l'éducation

2.1. Conditions d'études des étudiants atypiques

L'AEP possède une bonne connaissance des conditions de vie des étudiants de façon générale, mais pourrait approfondir la documentation disponible au sujet de la condition étudiante pour les étudiants atypiques, comme les étudiants parents et les étudiants étrangers, afin de mieux représenter leurs intérêts et mieux les guider lorsque nécessaire.

2.2. Flexibilité des études

Les études à Polytechnique, de par leurs exigences et leur format, peuvent ne pas convenir à tous, tout particulièrement si l'on considère l'évolution de la clientèle étudiante. Il est donc nécessaire pour l'AEP de développer des positions concernant la flexibilité offerte au baccalauréat pour les étudiants pouvant présenter des besoins différents, que ce soit concernant la poursuite d'études à temps partiel, le développement des horaires ou les conditions de poursuite des études, de façon à minimiser le stress vécu par les étudiants tout en favorisant leur réussite et les apprentissages.

2.3. Chargés de TP/TD

Suite à la création d'un syndicat pour les chargés de TP et de TD, le processus d'embauche et d'évaluation des chargés devrait être compris et évalué, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'enseignement à Polytechnique.

2.4. Langue

Les exigences concernant la langue devraient être clarifiées et publicisées par l'AEP, au niveau des exigences requises pour l'enseignement, pour la documentation, pour les examens, pour la poursuite des études, etc. Si les exigences sont jugées inadéquates, des modifications aux règlements de l'école devraient être proposées.

2.5. Suivi des orientations passées

Plusieurs orientations passées constituent des dossiers biens avancés mais méritent un suivi particulier. Parmi celles-ci :

- La problématique des stages
- Le plagiat, les règlements académiques et la supervision d'examens
- La capacité d'accueil des programmes du baccalauréat
- La place du développement durable dans la formation

3. Orientations à l'interne

3.1. Régulariser l'AEP avec son permis d'alcool

Le permis de bar que possède l'AEP impose certaines conditions pour pouvoir être conservé. Une des conditions était de posséder un local avec certaines caractéristiques matérielles, cette démarche fut entamée l'année passée mais le processus est long et donc encore en cours il s'agit de le terminer. De plus le fait de posséder un permis d'alcool impose aux administrateurs de la compagnie de posséder un certain statut. Pour conserver son permis l'AEP devra opérer des restructurations internes, des pistes sont en cours d'exploration, une solution devra être trouvée puis appliquée.

3.2. Organiser le suivi des mandats des comités

Les comités à l'interne doivent suivre les mandats qui leurs sont donnés par le CA en début d'année. Actuellement il n'existe pas vraiment de mécanisme permettant de s'assurer que les comités réalisent leurs mandats. Il faudrait trouver une façon d'effectuer ce suivi.

3.3. Valoriser la vie étudiante

De l'extérieur de l'implication la vie étudiante semble être un immense party où les impliqués ne font que faire la fête. Il serait intéressant de valoriser le travail effectué par les impliqués autant sur l'aspect organisationnel que représentent les événements sociaux mais aussi sur toutes les autres facettes de l'implication qui ne sont pas relié avec les partys.

3.4. Établir une nouvelle entente des formats des événements

L'an passé pour la première fois un document a été rédigé pour standardiser les capacités des événements en fonction de leur type et de leur configuration. Ce document permettait de s'assurer des effectifs de sécurité affectés à chaque événement. En revanche ce document s'est avéré limitatif dans son utilisation car la sécurité n'acceptait pas des événements qui n'apparaissaient pas dans le document ou faisait preuve de réticence lorsque des événements se retrouvait en sous capacité.

Un nouveau document pourrait améliorer la flexibilité de l'AEP.

3.5. Uniformiser l'utilisation du permis d'alcool

Actuellement l'utilisation d'avis de réception permet de tenir des évènements dans la rotonde car celle-ci nous est louée par l'école. En revanche les autres évènements se déroulant dans la galerie Rolland ou à l'Atrium par exemple doivent obtenir un permis de réunion pour pouvoir se tenir car l'école nous refuse de nous « louer » les lieux. Il serait très intéressant pour la gestion des choses et de façon à uniformiser les procédures d'obtenir de l'école l'ajout d'autres pièces au bail de location.

4. Orientations à l'externe

4.1. Rayonnement des affaires externes

Les enjeux sociopolitiques concernent souvent les étudiants membres de l'AEP. Par conséquent, le prochain Vice-Président aux Affaires Externes se doit de faire connaître, dans la mesure de ces moyens, les conjectures politiques majeures à la communauté Polytechnicienne.

4.1.1. Promotion de l'externe à l'interne

Lors de la campagne référendaire 2015 sur l'UEQ, des dernières élections fédérales et par le manque de connaissance, ou même de l'absence de connaissance, de ce qu'est la Créiq, on remarque que les étudiants de l'AEP manquent d'informations sur ce qu'est l'externe. Il serait dans l'avantage de l'AEP de mieux informer les étudiants sur les comment l'externe modèle et modifie grandement la qualité d'étude à Polytechnique et à quel point nous y sommes liés. L'AEP aurait tout avantage à promouvoir l'externe dans les différentes sphères de la vie étudiante concernés et majoritairement dans les comités à l'éducation. Dans la même optique, il serait nécessaire d'être plus représentatif des étudiants et avoir un meilleur processus consultatif aiderait à créer un sentiment d'appartenance des étudiants envers les enjeux externes.

4.1.1. Loi sur les ingénieurs

Suivant les rumeurs et travaux annoncée par la ministre de la justice, la loi sur les ingénieurs devrait être révisé au courant de l'été 2016. Le contenu reste encore indéterminé, mais il serait important que l'AEP veille aux avancements de ce dossier et se positionne par rapports aux enjeux qui y sont contenues et qui affecteront directement une grande majorités futurs ingénieurs à Polytechnique. Le travail à effectuer est de prendre position en avance et produire une réflexion sur les différents enjeux potentiels afin d'être prêt à se faire entendre. Il faudrait que l'AEP sache aller se chercher différents appuis dans la communauté universitaire et se positionne elle-même avec les différents groupes partageant nos intérêts.

4.2. Poursuite des représentations

L'AEP fait valoir depuis longtemps l'opinion de la population Polytechnicienne auprès des regroupements dont elle est membre. Par soucis de continuité, le prochain Vice-Président aux Affaires externes se doit de poursuivre le travail de l'AEP dans les divers dossiers traités par ces organisations.

4.2.1. CRÉIQ

La CRÉIQ a fait preuve dans les dernières années d'une merveilleuse amélioration de sa crédibilité, notamment au niveau des affaires académiques. Il sera donc important pour l'AEP, dans les prochaines années, de continuer à encourager la CRÉIQ à développer cette nouvelle expertise. Ceci se traduit, dans un premier temps, par une constante valorisation des dossiers académiques. Il sera important de souligner les bénéfices

locaux des dossiers académiques et de surveiller les travaux de l'exécutif national sur les dits dossiers. L'AEP devrait utiliser ce contenu dans ses propres relations avec l'administration universitaire. Dans un second temps, il sera nécessaire que la CRÉIQ développe d'avantage ces relations avec les différents acteurs en ingénierie, notamment l'Ordre des Ingénieurs du Québec et le Bureau Canadien d'Agrément des Programmes de Génie et qu'elle continue les avancés faites en 2015-2016.

4.2.2. UEQ

Suite à l'affiliation de l'AEP à l'Union Étudiante du Québec et à son assemblée de création le 9 mars 2016, l'Union Étudiante se doit de devenir un acteur crédible en matière d'éducation, de représentation des intérêts sociaux des étudiant et de leur qualité de vie et d'accessibilité aux études universitaires. Le but est de devenir un acteur important dans les milieux décisionnels. Ceci passera par la qualité des discours lors de sa première année d'existence, chose sur laquelle l'AEP se doit de veiller à ce qu'elle respecte les attentes et les ambitions données lors de sa création. D'autre part, l'AEP se doit absolument de protéger le caractère inclusif de l'UEQ et de veiller à ce qu'il perdure entre les différentes générations d'exécutants et représentants étudiants qui se succéderont cette année. L'AEP se doit d'en être un exemple.

4.3. Étudiants Internationaux

4.3.1. Assurance Santé et Hospitalisation des Étudiants Étrangers (ASHEE)

La majorité des étudiants québécois se trouvent sous la tutelle de la RAMQ. Or, le cas des étudiants étrangers est tout autre. En effet, ces derniers ne sont pas couverts par la RAMQ, la loi obligeant l'administration de l'École Polytechnique de contracter un régime collectif privé et, par conséquent, aux étudiants étrangers de déboursier les frais relatifs à cette couverture. Actuellement, le BCI assure cette couverture. Ayant fait par le passé preuve de vives critiques, notamment au niveau d'une forte hausse des cotisations obligatoires, le BCI tend maintenant à réajuster ces services. Par conséquent, l'AEP devra d'abord statuer avec les différents acteurs de l'administration du meilleur scénario envisagé et mettre en œuvre ce dernier. Parallèlement, l'AEP devra poursuivre une vigie des activités du BCI et veiller à ce que l'amélioration des services récemment observée ne cesse pas.

5. Orientations Services 2016-2017

5.1. Travailler à l'amélioration de la visibilité du CGA

Le Comité de Gestion Alimentaire étant un des comités clés du point de vue relationnel avec l'École, il est primordial de chercher continuellement à augmenter la participation. Aussi, les participants doivent avoir l'impression que de réels changements s'opèrent suite à leur consultation, et l'animation du CGA devrait refléter cet aspect.

5.2. Communiquer efficacement dans le domaine alimentaire

Il est important, autant sur le plan du professionnalisme que de l'image d'Aramark que l'affichage dans leurs points de vente soit uniforme. De plus, la communication des nouveautés et changements est un domaine qui doit être en amélioration constante puisque la satisfaction de la communauté est fortement influencée par celle-ci.

5.3. Créer une régie aux services alimentaires dans le but d'orienter la gestion du contrat

Étant donné l'ampleur du contrat alimentaire, il serait prudent et productif d'avoir un comité qui permet de transmettre une certaine mémoire aux nouveaux VP-Services, au même titre qu'agissent les gouverneurs. Celui-ci conseillerait le VP-Services dans ses décisions touchant les services alimentaires.

5.4. Assurer un leadership sur la désignation Campus Équitable

En prenant en considération l'implication relativement forte de l'École dans ce dossier à travers le bureau du développement durable, il est vital que l'AEP demeure un leader dans les initiatives visant à étendre la désignation. Aussi, les démarches connexes à la désignation, par exemple l'approvisionnement à partir de produits locaux, devraient être encouragées.

6. Orientations au développement durable

6.1. Mieux encadrer la démarche de développement durable de l'AEP

Depuis l'introduction du poste de Coordonnateur au Développement Durable, il serait intéressant de voir la définition du développement durable dans le cadre de notre association. La définition doit être le résultat d'une consultation auprès des représentants des membres afin que celle-ci représente leurs intérêts et leurs intentions. De ce fait, il serait pertinent de réévaluer et redéfinir le rôle du Coordonnateur pour une meilleure intégration et un meilleur encadrement au sein même de l'AEP. De cette manière, la représentation auprès des acteurs externes ainsi que les dépenses dans le cadre du mandat de développement durable seront mieux justifiées et encadrées. Des actions concrètes, tel la rédaction d'une politique DD de l'AEP seraient pertinentes afin de crédibiliser les efforts de l'AEP pour mettre en place ce volet. De plus, sous cette orientation, il est possible de se référer aux autres associations étudiantes existantes par rapport au DD dans la structure associative. En résumé, le Coordonnateur au développement durable se doit de trouver une place au sein des instances de Polytechnique. Une démarche à l'interne est primordiale pour mettre celui-ci de l'avant

6.2. Réduction de l'empreinte écologique de l'AEP

La valorisation des concepts de développement durable devrait être entreprise au sein de la communauté de l'AEP. De nombreux événements de l'AEP pourront être améliorés (choix de matériel pour l'organisation, gestion de déchets pendant et après l'évènement, etc.). Les ressources permanentes devront être offertes aux comités afin que leur geste soit plus écoresponsable. Il n'en reste qu'un changement de mentalité au niveau des impliqués est une étape importante pour l'implantation à long terme de ces concepts. De ce fait, une sensibilisation serait envisageable auprès des acteurs. Au final, les valeurs DD qui seront mis de l'avant par l'AEP pourrait influencer la communauté polytechnicienne et ainsi entraîner l'école Polytechnique à être aussi écologique.

6.3. Coordination en matière de développement durable à l'externe

Étant une association étudiante principalement composée de membres mono facultaire en génie, il serait intéressant de collaborer avec les institutions partenaires comme HEC et l'Université de Montréal afin de bonifier le campus Montréal comme étant plus vert. D'une part, notre expertise en génie est utile pour la réalisation des projets tels que l'irrigation d'eau pour l'agriculture urbaine. Les expériences et expertises d'autres facultés seraient fortement utiles. L'institut EDDEC est un bon départ dans cette optique. Cependant, l'agrandissement de cette table vers une concertation avec le grand Montréal

est souhaité. Le Coordonnateur se doit d'établir un réseau de contact avec d'autres instituts. Il se doit aussi d'étendre son réseau avec les autres associations actives quant au développement durable et les organismes environnementaux locaux. Ensemble le mouvement étudiant sera assez fort afin de faire avancer les idées en matière de développement durable.

6.4. Bien-être des étudiants

Des démarches furent entreprises par l'exécutif de l'AEP depuis deux ans. Le dossier fut amené à la haute direction et des solutions proposées furent adoptées. Une intervenante sociale s'est intégrée à l'équipe du SEP. De plus, des activités concrètes ont été organisées pour le bien-être de nos membres. Cependant, l'enjeu reste important à court terme. D'autres solutions devront être mises en œuvre. Pour le Coordonnateur au Développement Durable, il serait important qu'il sensibilise la communauté à ce sujet et qu'il développe des solutions. Particulièrement dans le cadre où la détresse ne provient pas des causes académiques. La représentation étudiante devra se faire via le Coordonnateur. Il devra collaborer avec le SEP afin de diversifier les activités de la vie étudiante dans le but de réduire le stress des étudiants comme ce fut commencé lors de la semaine de prévention du suicide. Enfin, le Coordonnateur au Développement devrait se concentrer à amener des solutions qui pourront améliorer les services d'intervention de la détresse psychologique afin de réduire le *mal être* des étudiants.

7. Orientations aux communications

7.1. Coordination des communications de l'AEP

7.1.1. Communication entre les comités

Les comités de l'AEP organisent une grande quantité d'événements mensuellement. Il est donc important d'accorder une importance à la coordination des communications entre ceux-ci et le Coordonnateur aux communications. Pour y arriver, plusieurs moyens sont possibles, mais l'emploi de la nouvelle application AEP sera grandement bénéfique.

7.1.2. Uniformiser les publications de l'AEP

Un travail est à faire afin d'améliorer et de standardiser les publications, autant papier qu'informatique, afin de créer une « image de marque » pour l'AEP. Les étudiants seront donc plus facilement interpellés par les informations fournies par l'exécutif de l'AEP.

7.2. Faire connaître le travail de l'AEP

L'exécutif et les comités de l'AEP travaillent très forts sur différents dossiers afin d'améliorer la condition des polytechniciens et polytechniciennes. Toutefois, très peu de gens sont conscients de ce travail et même des événements organisés par ceux-ci. Il importe de développer de nouvelles façons de faire connaître le travail fait par l'AEP. Divers moyens peuvent être employés, tels que ceux déjà développés cette année (vidéo, réseaux sociaux, application AEP, etc.)

7.3. Développer des canaux de communications pour mieux entendre les étudiants

Évidemment, en travaillant pour les étudiants, il est très important de connaître les besoins de tous et chacun. L'AEP devrait se pencher sur des nouvelles façons d'écouter les étudiants et d'aller les rejoindre. Ceci permettrait d'ajuster le travail de l'AEP pour vraiment répondre aux besoins des étudiants.

7.4. Développer des liens avec le Service des communications de Polytechnique

L'AEP et le Services des communications travaillent tous les deux à informer les étudiants. Il serait bien d'essayer de compléter le travail de l'un et de l'autre afin d'améliorer le travail et la qualité de la communication aux étudiants.